

TRIBUNAL

Grand Nancy Thermal : vers l'annulation du contrat de concession ?

Trois élus de la Métropole et des citoyens-contribuables avaient déposé un recours contre le contrat de concession du nouveau complexe Grand Nancy Thermal. Si le tribunal suit les conclusions du rapporteur public, qui a demandé l'annulation dudit contrat, cela pourrait signifier l'arrêt du chantier.

Les eaux de Grand Nancy Thermal n'en finissent pas d'être secouées de remous. Dernier tourbillon en date, l'audience devant le tribunal administratif de Nancy, ce mardi 2 mars. Le rapporteur public, Anne-Sophie Picque, a demandé l'annulation du contrat de concession passé entre la Métropole de Nancy et Grand Nancy Thermal Développement (qui rassemble notamment les sociétés Valvital et Bouygues) pour la réalisation et l'exploitation du futur complexe thermal, prévu à l'horizon 2023.

Une contribution annuelle jugée illégale

Le projet, évalué à quelque 100 millions d'euros, est critiqué depuis ses débuts par le collectif citoyen Bien Commun et trois élus de la Métropole (Hervé Féron, Stéphanie Gruet et Annie Lévi-Ciferman). Ils avaient déposé un recours au tribunal administratif en 2018. Outre un man-

que de transparence, le rapporteur public a notamment retenu dans ses conclusions que « l'engagement (de la Métropole) d'une contribution forfaitaire annuelle de 2,26 millions d'euros par an pendant 27 ans paraît illégal ». Autre « vice » soulevé par la magistrate, une subvention de 25 millions d'euros au concessionnaire sur trois ans qui engage la Métropole « de manière sensiblement supérieure à ce qui était prévu dans la consultation ».

Le rapport a satisfait l'avocate des requérants, Me Emmanuelle Roll, qui s'est dite « confiante » à l'issue de l'audience. Pour Bien Commun, qui milite pour un projet plus adapté aux attentes des habitants, pas de doute : il s'agit bien d'un contrat qui finance les intérêts privés avec des deniers publics. « Les contribuables injecteraient 76 millions d'euros pour alimenter des dividendes estimés à 87 millions d'euros, selon les chiffres du contrat », a appuyé le collectif dans un communiqué.

Vers un arrêt du chantier ?

L'avocat de la Métropole, Me Cabanes, a contesté les vices sur le plan du droit. Lors de sa plaidoirie, la robe noire a surtout mis en avant les conséquences d'un arrêt du chantier pour les Grand-Nancéiens. « Cela placerait la



Le chantier de Grand Nancy Thermal, ce mardi 2 mars. Photo ER/Corinne BARET

collectivité dans une situation extrêmement délicate. On serait confronté à un chantier dans le chantier. Comment assurer la continuité des éléments patrimoniaux ? »

D'autant que, selon la défense, l'aggrégé risque de perdre son agrément thermal si le service n'est pas opérationnel au 1^{er} juin 2023. « Si on se préoccupe des finances de la Métropole, il est urgent de ne pas annuler le contrat », a conclu Me Cabanes. Plaidant au nom de Grand Nancy Thermal Développement, Me

Champy a, lui, assuré « qu'il n'y avait aucune collusion entre le concessionnaire et la Métropole », en ajoutant que le paiement avait été discuté « pour permettre de faire des économies » à la collectivité. Reste qu'aujourd'hui, le chantier est bien avancé. La très fréquentée piscine découverte a notamment été rasée. Cet été, les requérants avaient tenté de suspendre les travaux dans l'attente de la décision du tribunal administratif, mais leur requête en référé avait été déboutée.

Elia DELACÔTE

NANCY

En semi-liberté, il ravitaille ses anciens codétenus

Une semaine après la tentative inédite de parachutage par un drone, le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville a fait l'objet d'une nouvelle intrusion. Ce dimanche, aux alentours de 16 h 30, un homme est parvenu à escalader le grillage de protection du glacis afin de se rapprocher du mur d'enceinte. Il a été repéré par un surveillant posté à un mirador. Il est tout de même parvenu à lancer quatre colis, contenant des bouteilles d'alcool, dans la cour de promenade.

En repartant, le lanceur aperçoit l'équipe locale de sécurité pénitentiaire (ELSP), qui effectue une ronde et s'empêtre les pieds dans des câbles. Blessé au niveau de la jambe, l'homme tente le tout pour le tout pour sortir de l'enceinte de la prison, se débat à plusieurs reprises.

Pour cause, ce trentenaire purge actuellement une peine aménageable. Incarcéré dans cette même prison jusqu'au 5 février 2021, il était depuis cette date en semi-liberté. L'homme au casier bien rempli, neuf mentions, a profité de sa permission de sortie du centre de Maxéville pour ravitailler ses anciens codétenus en alcool.

Interpellé, il a été déferé ce lundi en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) et condamné à sept mois d'emprisonnement ferme pour remise illicite d'objet à détenu et intrusion dans une enceinte pénitentiaire. L'homme a été immédiatement réincarcéré au centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville et retrouve ses anciens codétenus.

Maxime ARNOULT

LIMEY-REMENAUVILLE

L'incendie sur un poids lourd immobilise le village

Ce mardi 2 mars, un peu avant 13 h, l'essieu d'un camion transportant de la chaux a pris feu et nécessité plusieurs heures d'intervention à Limey-Remenaerville. Du produit, potentiellement toxique, s'étant répandu sur la chaussée, la rue principale a été bloquée et les habitants confinés.

Limey-Remenaerville, ce mardi 2 mars. Il est bientôt 13 h et la vie dans le village va se figer. Un camion-citerne vient de pénétrer dans la rue principale quand le feu prend dans l'essieu arrière droit du véhicule et fait éclater l'un des pneus. Samuel

Hamen, le chauffeur, s'arrête et s'empare de son extincteur. « Je l'ai vidé, mais l'incendie continuait à prendre de l'importance. Un voisin a appelé les pompiers qui étaient là dix minutes plus tard. »

Risques de toxicité

À leur arrivée, les sapeurs doivent dompter les flammes, ce qu'ils font rapidement, mais, surtout, ils doivent éteindre un danger plus insidieux. « Le rayonnement thermique a percé la citerne et provoqué un épanchement de produit sur la route », explique le lieutenant Frédéric Cistermino. Une partie des 23 tonnes de chaux qui contenaient

la citerne se retrouve sur la chaussée, en plein cœur du village. Or, si la matière n'est pas dangereuse à l'état naturel, elle présente des risques de toxicité en cas d'incendie, dans les fumées qu'elle dégage.

Les habitants sont donc confinés chez eux pendant la durée de l'opération. Les gendarmes de Pagny-sur-Moselle ont bloqué les deux accès principaux à la commune. Deux pompiers, parmi ceux venus d'Essey-et-Maizerais, Thiaucourt-Regniéville, Pont-à-Mousson et Toul, s'approchent à nouveau du camion, équipés de la tenue complète de protection, masque respiratoire compris. Ils déga-



Les pompiers ont dû arroser les roues fumantes du poids lourd. Photo ER/Matthieu LEMAN

gent la chaux restée sur le pneu fumant et qui provoque des émanations. Une tentative de déplacer le poids lourd, peu après 14 h, est un échec : les flexibles des freins ont fondu et immobilisé le véhicule, tandis que les vibrations du moteur provoquent une nouvelle fuite de produit.

Vingt minutes plus tard, le trou dans la citerne est colmaté par les pompiers, à l'aide d'un tissu et d'une masse. Un mécanicien viendra plus tard pour débloquer les roues du camion, qui finira par être déplacé en dehors du village vers 17 h.

Matthieu LEMAN

MM020 - V2